

A+
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 48 000 €
157 RUE DU CLAIR BOCAGE 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF
RCS LAROCHE-SUR-YON 524 863 370

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 24 mars,

Monsieur Anthony TURPIN, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société A+ et associé unique de ladite Société (ci-après "L'Associé Unique").

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
de 157 RUE DU CLAIR BOCAGE 85 000 MOUILLERON-LE-CAPTIF
à 33 RUE SAINT JOSEPH - ZA SAINT ELOI 85000 MOUILLERON LE CAPTIF.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 33 rue Saint Joseph - ZA Saint Eloi, 85 000 MOUILLERON LE CAPTIF.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de : LA ROCHE-SUR-YON, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

"

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 24/03/2024

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Anthony TURPIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of vertical strokes and a long horizontal flourish extending to the right.